

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 06 / 2024

OBJET :

DEMANDE FONDS DE
CONCOURS A CHARTRES
METROPOLE
REMPLACEMENT POSTE
INFORMATIQUE

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

15 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux Février, à dix-neuf heures trente, le Conse Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Madame Dominique LEJEUNE, et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme PICHOT, Mme CHEUL (pouvoir donné à Mr LEJEUNE) Mme Danièle BENOIST (pouvoir donné à Mr VERNIOL) et Mme Céci DE BEIR et Mr GARNIER (pouvoir donné à Mr BOUTIN)

Monsieur Serge DROIT a été élu secrétaire de séance

Le Maire présente aux conseillers une estimation financière pour le renouvellement du poste informatique du secrétariat devenu trop obsolète

Le devis s'élève à 1.169,49 euros H.T (soit .403,39 euros T.T.C.).

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

. APPROUVE l'achat d'un nouveau poste informatique pour le secrétariat

. SOLLICITE à cet effet un fonds de concours auprès de Chartres Métropole pour ce projet,

Le plan de financement s'établit comme suit :

Fonds de concours Chartres Métropole (50 % du montant HT)	584,75 euros
Autofinancement	818,645 euros TTC
TOTAL (montant des travaux T.T.C.)	1403,39euros

L'achat sera effectué après réception de la délibération attributive de subvention, et en tout état de cause au cours de l'exercice 2024.

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20240222-06-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024
Publication : 27/02/2024

